

CONTEXTE PROFESSIONNEL : LA PMI

Présentation de la structure

Dans les centres de protection infantile (PMI), les familles peuvent disposer gratuitement de conseils d'une puéricultrice, d'un suivi médical préventif, d'activités d'éveil pour les enfants, ou encore d'un accompagnement parental et familial.

Jusqu'à l'âge de 6 ans, les enfants sont suivis par un médecin pour :

- surveillance de la croissance et du développement
- vaccinations obligatoires et recommandées
- dépistage d'éventuels troubles du développement moteur et psychomoteur, troubles sensoriels, visuels ou auditifs

Les parents peuvent bénéficier de conseils de puériculture (rythmes de vie de l'enfant, alimentation...) et des repères éducatifs dispensés par une infirmière puéricultrice ou une auxiliaire de puériculture.

Un accompagnement de l'allaitement est proposé aux jeunes mères.

Par ailleurs des puéricultrices de PMI peuvent se rendre à votre domicile pour vous aider et vous conseiller après la naissance.

Le personnel

- médecins (généralistes, pédiatres, gynécologues)
- sage femmes
- psychologues
- puéricultrices
- infirmières
- Orthoptiste
- éducatrices de jeunes enfants
- auxiliaires de puéricultures
- conseillère conjugale et familiale secrétaires.
- L'agent d'entretien

Missions pouvant être confiées à l'intervenante en structure d'accueil de la petite enfance

- accueillir le jeune enfant, ;choisir et organiser des jeux ou des activités dans la salle d'attente ou "l'accueil jeux" avant la consultation animer la salle d'attente ; - participer à la visite médicale faite par le pédiatre (tenir l'enfant, jeux, informations collectées lors de la prise des mensurations...)
- participer au rôle éducatif de la consultation
- participer à l'éducation relative à l'hygiène corporelle, bucco-dentaire, vestimentaire, alimentaire avant ou après la consultation
- prises des mensurations (poids, taille, PC, segment supérieur)
- réaliser les courbes staturo-pondérales
- apprécier les courbes de croissance staturo-pondérale
- faire des démonstrations aux parents de préparation de biberons, de change,...
- accompagner l'allaitement maternel (conseils, pesée,)
- accompagner la puéricultrice à domicile pour les visites de nouveau né
- participer au dépistage des handicaps et de la maltraitance
- participer à des actions d'information ciblée sur la prévention du rachitisme, des maladies infectieuses par la vaccination (affiches, conseils, réunions...)
- informer les parents sur le développement psychomoteur et l'éveil de leur enfant.